

SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2020 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Emmanuel LELIEVRE, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Mmes Christine CHAUCHIS, Jacqueline MARTEAU.

Etaient absents : Mme Céline GIRANDIER, Ms Arnaud LECLERC, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Philippe OGER

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr. LANGLOIS Gustave,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion de la Commune et du lotissement des Noyers 2019.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par Mr. LANGLOIS Gustave, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé
DEPENSES	451 511.36 €	376 595.13 €
RECETTES	451 511.36 €	506 390.36 €

Excédent de fonctionnement de 129 795.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	229 884.57 €	163 835.18 €
RECETTES	229 884.57 €	157 097.62 €

Déficit d'investissement de 6 737.56 €

LOTISSEMENT DES NOYERS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé
DEPENSES	199 176.56 €	188 253.73 €
RECETTES	220 476.61 €	193 629.97 €

Excédent de fonctionnement de 5 376.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	179 880.05 €	179 387.42 €
RECETTES	193 471.87 €	180 959.91 €

Excédent d'investissement de 1 572.49 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

→ Décide d'affecter les résultats des différents budgets de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

. Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 en investissement. La somme de 129 795.23 € sera inscrite au budget primitif 2020 au compte 1068.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NOYERS :

. Les résultats de clôture de l'exercice 2019 sont reportés pour chaque section soit :

Report d'investissement de + 14 084.36 € au compte 001

Report de fonctionnement de – 4 840.32 € au compte 002

4- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

M. Le Maire présente les budgets primitifs de la commune et du lotissement des Noyers comme ci-après :

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	460 621.00 €
Recettes de fonctionnement	460 621.00 €

Dépenses d'investissement 224 620.56 € |

Recettes d'investissement 224 620.56 € |

En investissement, le budget est voté au niveau de chaque opération.

LOTISSEMENT DES NOYERS :

Dépenses de fonctionnement	172 722.32 €
Recettes de fonctionnement	172 722.32 €
Dépenses d'investissement	136 392.00 €
Recettes d'investissement	173 966.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les budgets primitifs de la commune et du lotissement des Noyers pour 2020.

5- EFFACEMENT DE LA DETTE D'UN LOCATAIRE

Suite au dépôt d'un dossier de surendettement d'un de nos locataires, la Commission de surendettement des particuliers de la Mayenne impose une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Ce qui se traduit par un effacement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en créances éteintes des titres émis pour l'assainissement, le loyer et la cantine dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2017 :

Titre n° 329 pour un montant de 235,90 €

- Pour l'exercice 2018 :

Rôle n° 20-29 pour un montant de 19,30 €

Rôle n° 21-28 pour un montant de 89,70 €

Titre n° 140 pour un montant de 82,65 €

Titre n° 59 pour un montant de 39,65 €

Titre n° 84 pour un montant de 82,65 €

- Pour l'exercice 2019 :

Rôle n° 11-27 pour un montant de 111,90 €

Rôle n° 12-28 pour un montant de 203,25 €

Rôle n° 13-30 pour un montant de 74,10 €

Rôle n° 14-29 pour un montant de 77,60 €

Rôle n° 4-28 pour un montant de 46,80 €

Rôle n° 5-27 pour un montant de 81,10 €

Rôle n° 9-28 pour un montant de 91,15 €

Titre n° 15 pour un montant de 68,65 €

Titre n° 26 pour un montant de 68,65 €

Titre n° 36 pour un montant de 68,65 €

Titre n° 39 pour un montant 68,65 €

Titre n° 4 pour un montant de 68,65 €

Titre n° 71 pour un montant de 77,95 €

Titre n° 9 pour un montant de 68,65 €

Soit la somme de 1 725,60 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'admission en créances éteintes des titres énumérés ci-dessus
- Autorise M. Le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

6 – CHANTIER ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « Argent de Poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et est organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au conseil municipal de mettre en place de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de proposer cinq chantiers, deux pendant les vacances scolaires d'avril 2020, deux autres pendant les vacances d'été en juillet 2020 et le dernier pendant les vacances de la Toussaint (octobre 2020), pour des jeunes répartis en équipe sur la tranche horaire de 9 heures à 12 heures. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15 € par jour pour 3 heures de travail par jour.
- Désigne Monsieur le Maire référent et Didier DEBLONDE, employé communal comme encadrant de l'équipe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes ainsi que la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF ou toutes autres pièces nécessaires au présent dossier.

7 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de travaux à l'école :

Certaines menuiseries extérieures n'ont pas été remplacées lors du dernier programme de travaux de l'école. Il s'agit principalement des fenêtres en bois de la classe du rez-de chaussée. Les 2 portes d'entrée sont en mauvais état. De plus, elles ne sont pas compatibles avec les normes d'accessibilité. Le sens de l'ouvrant doit être inversé, ce qui impose un aménagement sécuritaire par la création de rampes, et la mise en accessibilité PMR du rez-de-chaussée de l'école.

La chaudière gaz est très ancienne et énergivore. En complément des changements de menuiseries, il conviendrait de la changer afin de réaliser des économies d'énergie

TRAVAUX PROJETES :

Remplacement des menuiseries bois existantes.

Remplacement des doubles vitrages des menuiseries du dortoir

Remplacement des 2 portes d'accès au dortoir et aux classes du rez-de chaussée.

Création d'une plateforme et d'une rampe d'accès aux locaux du rez-de chaussée.

Remplacement de la chaudière.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES HT		RESSOURCES	
Menuiseries	8 671.00	D.E.T.R.	11 522.00
Chaudière	7613.00	Fonds de concours	5 700.00
Accessibilité PMR	6 760.00		
TOTAL HT	23 044.00	Autofinancement	5 822.80
TOTAL TTC	27 653.00	TOTAL	23 044.00

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 5 700.00 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération " travaux énergétiques et accessibilité PMR ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 700.00 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

8 - APPEL A PROJET 1 ARBRE 1 MAYENNAIS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'appel à projet décidé par le Département sur le thème de la plantation d'arbres et du bocage. La priorité est de planter sur l'ensemble du territoire mayennais, que ce soit en milieu rural ou urbain. Le programme d'aménagement paysager de l'agglomération peuvent intégrer cet appel à projet :

- Aménagement paysager du centre bourg
- Haie bocagère autour du lotissement des Noyers.

Un devis a été réalisé par l'entreprise TROU d'un montant de 1499 € HT. L'aide du département est de 50 %. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'opération " un arbre un mayennais ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès du Département, l'attribution d'une subvention d'un montant de 749.50 €.
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

9 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE DES CANIVEAUX

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de nouveau contrat de balayage mécanique des caniveaux de l'agglomération proposé par la société L.P.S., qui réalise déjà cette prestation pour la collectivité.

Ce nouveau contrat propose 7 passages annuels d'un circuit de 7.333 Km, avec une possibilité d'intervention ponctuelle si besoin. Ce circuit intègre l'ensemble des voies publiques de l'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes du contrat de balayage des rues avec la société LPS
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat, ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier

10 - TOURS DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les tours de garde ont été définis ainsi pour les 2 tours :

8h00 – 10h30	Mme ALLAIRE	M. LAMY	Mme MARTEAU
10h30 – 13h00	M. TINNIERE	M. BERTREL	M. PICHOT
13h00 – 15h30	M. OGER	M. BREHIN	M. OLIVIER
15h30 – 18h00	M. LANGLOIS	M. LELIEVRE	M. OLIVIER

11 - SUJETS SUIVANT A L'ACTUALITE EN COURS

Concernant le commerce, M. LANGLOIS apporte des précisions aux membres du Conseil Municipal sur la reprise de celui-ci.

Le compromis de vente a été signé la semaine dernière par le couple repreneur qui doit encore effectuer des formations (vente du tabac, débit de boissons ...).

M. LANGLOIS informe le Conseil Municipal qu'il a demandé quelques modifications du bail de location :

- Sortie de l'emprise de la notion d'appartenance de la partie boulangerie. Depuis 4 ans, le commerçant actuel n'a jamais fait appel à la boulangerie de Meslay du Maine, détentrice des 'droits'.
- Engagement du repreneur à vendre du pain par ses propres moyens.
- Maintien du commerce (multi-services/restauration) existant. Les autres activités du repreneur ne doivent pas empiéter sur le commerce actuel.

Lors de cette séance, il est proposé de revoir le marquage au sol du parking car le stationnement en épi rend la sortie du parking difficile.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal, pour information, quelques données sur le débat d'orientation budgétaire de la CCPMG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	Excusée
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine	Excusée	OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Absente	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Absent
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud	Absent		